

Les personnels d'Éducation et d'Enseignement élus au CA  
Les représentants FCPE et Urgence éducation 94  
L'adjointe au maire d'Ivry en charge de l'Éducation  
La section SNES – FSU  
Lycée R. Rolland  
94 Ivry-sur-Seine

À Ivry-sur-Seine, le 08 février 2021

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil  
s/c de Mme Vetroff, Provisoire du Lycée R. Rolland

Objet : Moyens insuffisants et demande d'audience

Monsieur,

Après avoir étudié la dotation dévolue à notre établissement pour la rentrée 2021, nous, élus et membres du CA du lycée Romain Rolland, souhaitons attirer votre attention sur les points suivants qui suscitent notre vive inquiétude.

L'ensemble des établissements de France découvre avec indignation que les moyens attribués au service public d'Éducation nationale sont encore plus réduits cette année, alors que nous sommes actuellement au cœur d'une crise sanitaire inédite qui perturbe grandement les apprentissages de nos élèves. Les DHG sont calculées pour la rentrée prochaine sur des critères traditionnels qui ne tiennent absolument pas compte des difficultés particulières rencontrées cette année. L'enseignement hybride mis en place pour alléger les effectifs et offrir des conditions de travail et d'enseignement plus sûres a entraîné aussi un ralentissement dans le suivi des programmes et les disparités d'équipement informatique au sein des établissements et des familles ne sont pas de nature à combler les retards accumulés après une année 2019 / 2020 déjà très difficile. Dans toute l'académie, le taux d'encadrement minimal (H/E) est en baisse par rapport à l'an dernier : comment justifier cette aberration ? Il est inadmissible que l'Etat d'urgence sanitaire décrété en octobre dernier puis renouvelé jusqu'en juin prochain ne tienne pas compte des réalités vécues sur le terrain par les personnels de l'Éducation et les familles.

Dans notre lycée, la DHG de 2020, déjà très étroite, qui nous a conduits l'an dernier à des restrictions inédites n'est même pas reconduite en l'état. Nous recevons une enveloppe amputée de 14 h alors que les effectifs prévus sont en augmentation. L'accompagnement ponctuel à la rentrée scolaire 2020 attribué en fonction de critères locaux a disparu et pourtant la situation de nos élèves et de notre vie scolaire demeure préoccupante : élèves décrocheurs, absentéistes, congés maladie, succession de personnels contractuels. Les dotations prévues pour ouvrir nos groupes de spécialités et répondre ainsi aux promesses de la réforme du lycée – respecter le choix d'orientation des élèves- sont très insuffisantes. Comme vous le savez, pour des raisons élémentaires de pédagogie, elles ne peuvent toutes accueillir des groupes de 35 élèves.

Nous exigeons, par honnêteté pour les familles qui nous font confiance, de pouvoir maintenir l'offre existante des enseignements de notre lycée : spécialités, options facultatives, langues vivantes, dédoublements de langues qui sont une garantie de réussite et qui correspondent à des critères pédagogiques objectifs. Il est évident que la diminution de moyens réduit les chances de réussite de nos élèves et aura des conséquences négatives sur leurs conditions d'apprentissage. Cette pénurie nous place dans une situation absurde puisque l'on nous enjoint d'un côté de travailler sur notre « attractivité », comme l'ont rappelé les Inspecteurs généraux lors de leur mission d'audit menée en novembre dernier dans notre lycée et que l'on nous retire de l'autre les moyens de répondre à nos missions essentielles.

Les discours officiels nous semblent en décalage avec notre situation réelle : on prétend défendre les langues anciennes, c'est sur leur dotation officielle que l'on rogne ; on prétend défendre les projets dynamiques, les personnels, les quartiers mais les spécialités jugées non rentables sont menacées, tout particulièrement les spécialités artistiques et le travail mené sur le long terme par les enseignants est nié, tout simplement.

Nos effectifs ont augmenté constamment ces dernières années – 748 élèves en 2012-13, 1129 cette année, 1142 attendus en 2021. Aucune dotation supplémentaire de moyens pour la vie scolaire n'a accompagné cette hausse. Ses moyens doivent pourtant être augmentés pour pouvoir gérer correctement un nombre d'élèves aussi important, en particulier au moment de la demi-pension dans la perspective d'un retour à la normale l'année prochaine. Nous sommes particulièrement inquiets de voir une telle progression de nos effectifs dans une structure qui n'est pas prévue pour accueillir plus de 35 divisions.

La baisse des moyens alloués aux classes d'UPE2A depuis cette année complique considérablement l'intégration de ces élèves. L'année de seconde est en effet déterminante et doit permettre à ces élèves d'acquérir non seulement la maîtrise de la langue, mais aussi des outils linguistiques plus spécifiques à certaines disciplines (histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques, SVT). La réduction de l'enveloppe de 31 heures encore en vigueur en 2018 / 2019 nous étonne car l'accueil des élèves non francophones a jusqu'ici toujours été une priorité reconnue par vos services. Un abondement de 7h possibles en HSA financées sur projet demeure insuffisant. Les 2h de suivi linguistique en français jugées indispensables à la bonne inclusion des élèves en classe banale il y a encore 3 ans ne sont plus acquises !

Enfin, le parc informatique s'étendant chaque année, les personnes ressources doivent avoir la possibilité d'accomplir cette mission sur leur temps de travail hebdomadaire et disposer d'une décharge adéquate s'ils le souhaitent.

Nous constatons que la dotation horaire proposée est de nouveau insuffisante pour dispenser à nos élèves les enseignements auxquels ils ont droit et que l'Éducation nationale s'est engagée à leur assurer. Cette enveloppe trop serrée nous est attribuée dans un contexte excessivement tendu, marqué par les restrictions et des réformes largement désavouées et ne fait qu'accroître le découragement des personnels. En raison de ces inquiétudes, nous sollicitons une entrevue auprès de vos services, dès que possible.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération et de notre dévouement sincère au service public d'Éducation.